



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-001-2026-05

PUBLIÉ LE 4 MAI 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2026-05-04-00002 - Décision n° 2026-076 du 04 mai 2026 portant désignation des membres suppléants représentant la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au sein des observatoires départementaux d'ana-lyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2026-05-04-00001 - Arrêté du 04 mai 2026 portant modification de la composition du conseil départemental de Seine-et-Marne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Île-de-France (2 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-05-04-00002

Décision n° 2026-076 du 04 mai 2026 portant
désignation des membres suppléants
représentant la Direction régionale et
interdépartementale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités au sein des
observatoires départementaux d'ana-lyse et
d'appui au dialogue social et à la négociation de
la région d'Ile-de-France



Décision n° 2026-076 du 04 mai 2026

Désignation des membres suppléants représentant la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu les articles L.2234-4 et L.2234-7 du code du travail,

Vu le décret n°2017-1612 du 28 novembre 2017 relatif à la mise en place des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France à compter du 25 août 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Les directeurs des unités départementales, les directeurs départementaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités siègent en tant que représentant de l'autorité administrative compétente au sein des observatoires départementaux en application des dispositions de l'article R.2234-1 du code du travail.

Leurs suppléants désignés par le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont :

Unité départementale de Paris : Hervé LEGRAND

Direction départementale de Seine-et-Marne : Régis PERROT

Direction départementale des Yvelines : Dorothée BAREL-LE POUAPON

Direction départementale de l'Essonne : Frédéric JALMAIN

Unité départementale des Hauts-de-Seine : Jérôme SAJOT

Unité départementale de Seine-Saint-Denis : Alexandre AZARI

Unité départementale du Val-de-Marne : Christelle CHAMBARLHAC

Direction départementale du Val d'Oise : François CHAUMETTE

Article 2 - Le DRIETS est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 04 mai 2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités,

SIGNÉ

Fabrice MASI

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

La décision contestée doit être jointe au recours.

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2026-05-04-00001

Arrêté du 04 mai 2026 portant modification de
la composition du conseil départemental de
Seine-et-Marne auprès du conseil
d'administration de l'URSSAF d'Île-de-France



**ARRÊTÉ du 04 mai 2026
portant modification de la composition du conseil départemental de Seine-et-Marne auprès
du conseil d'administration de l'URSSAF d'Île-de-France**

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de Seine-et-Marne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de la région Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le conseil départemental de Seine-et-Marne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Île-de-France est modifié comme suit sur sièges vacants :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux

Sur désignation de l'organisation Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

Madame Magalie BATHENAY-QUIEVREUX

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Laurent BAYON

Suppléant :

Monsieur Guillaume VAILLANT

Page 1 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Marc VASSEUR

Article 2 : L'Adjoint chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 04 mai 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI

Page 2 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS